

07.12.2010 - 13:30 Uhr

## comparis.ch sur le débat actuel portant sur les soins intégrés - Le secret, c'est de différencier la quote-part

Zürich (ots) -

Remarque : les graphiques peuvent être téléchargés en format pdf sur [www.presseportal.ch/fr/pm/100003671](http://www.presseportal.ch/fr/pm/100003671).

Adopter un des modèles de soins intégrés actuellement proposés et contribuer ainsi à la maîtrise des dépenses de santé serait envisageable pour un Suisse sur cinq. C'est ce que révèle une enquête représentative de comparis.ch, le comparateur sur internet. En y adjoignant une incitation financière du type différenciation de la quote-part, la proportion des personnes interrogées à trouver cela envisageable passe alors à plus de la moitié. Cela amènerait même une majorité des assurés ayant des dépenses de santé élevées à manifester de l'intérêt pour les modèles de gestion des soins. Les soins intégrés seront à l'ordre du jour des débats du Conseil des Etats de la semaine prochaine.

43 % des Helvètes ont déjà entendu l'expression «soins intégrés» dans le cadre des discussions sur les dépenses de santé. Le terme est d'ailleurs plus familier en Suisse alémanique (45 %) qu'en Suisse romande (41 %) ou en Suisse italophone (37 %). C'est ce que révèle une enquête de comparis.ch, le comparateur sur internet.

A cette fin, 1 202 personnes issues de toutes les régions du pays ont été interviewées par téléphone en août 2010. L'enquête a été réalisée par l'institut Demoscope, à la demande de comparis.ch. 89 % des sondés ont déclaré qu'ils étaient en bonne santé.

Le Conseil des Etats débattera la semaine prochaine de modèles de soins intégrés qui iraient plus loin que les modèles actuels. L'instauration de quotes-parts différenciées, censées accroître l'engouement des assurés pour ce type de modèles, sera également abordée. Au moment du sondage, il était question de mettre en place une quote-part de 10 % pour les assurés ayant un modèle de soins intégrés et une de 20 % pour ceux qui auraient le modèle standard (sur demande du Conseil national). A présent, les discussions portent aussi sur respectivement 5 et 15 %.

Les soins intégrés sous leur forme actuelle (modèle HMO ou certains modèles du médecin de famille par exemple), soulèvent l'intérêt de 21 % des personnes interrogées. Ces 21 % rassemblent des assurés ayant déjà un modèle de soins intégrés et dont l'intérêt n'a pas faibli, ainsi que des assurés favorables aux soins intégrés et disposés à changer de médecin de famille ou n'ayant pas de médecin de famille attiré. Le fonctionnement des réseaux de soins intégrés faisait l'objet d'une explication préalable au sondage.(1)

Adhérer ou payer

L'idée de quotes-parts différenciées touchant directement les assurés au porte-monnaie augmente spectaculairement l'intérêt ressenti pour les modèles de soins intégrés. Ces derniers auraient ainsi nouvellement les faveurs de 57 % des personnes. Néanmoins, cette individuation de la quote-part convainc principalement outre-Sarine : 62 % des Alémaniques interrogés trouveraient alors envisageable d'opter pour un modèle de soins intégrés, contre 53 % des romands et même seulement 43 % des Tessinois (cf.graphique 1). Toutefois, parmi les seniors qui sont par nature plus critiques vis-à-vis des modèles de soins intégrés que les plus jeunes, la différenciation de la quote-part n'amènerait que peu de changement.

Rejet des contrats pluri-annuels

Les débats portent aussi sur la question de savoir si les assurés pourraient à l'avenir être liés à leur caisse maladie par des contrats de deux voire même trois ans. Ce blocage des contrats ne fait pas d'heureux parmi les Suisses. L'intérêt suscité par la combinaison pluri-annualité des contrats - soins intégrés est nettement moindre que celui soulevé par la seule différenciation de la quote-part. Seulement 39 % approuvent les contrats sur 2 ans, voire 30 % pour les contrats sur 3 ans alors que, pour mémoire, 57 % plébiscitent la combinaison quote-part différenciée - soins intégrés. Le refus des contrats bloqués est donc manifeste quelle que soit la région linguistique et la tranche d'âge.

Les malades aussi se montrent intéressés par les soins intégrés. L'actuel projet de loi aurait du mal à se solder par un succès si seuls les assurés en bonne santé, n'ayant que peu de dépenses de santé, optaient pour un modèle de gestion intégrée des soins. L'adhésion de ceux qui ont de fortes dépenses de santé, que ce soit en médecin, en médicaments ou en traitements hospitaliers est également nécessaire. « La hausse des dépenses de santé ne pourra être maîtrisée que si les malades aussi sont traités dans le cadre de réseaux de soins » explique Richard Eisler, CEO de comparis.ch.

Si les personnes ayant de fortes dépenses de santé (plus de 3 000 francs/an) ont plus souvent entendu l'expression «soins intégrés», leur intérêt pour ces modèles dans leur forme actuelle (9 %) est cependant nettement plus limité que celui (28 %, soit trois fois plus) des personnes qui dépensent peu ou rien du tout pour leur santé (moins de 500 francs par an). Toutefois, l'instauration de quotes-parts différenciées accroît l'adhésion des assurés ayant de fortes dépenses de santé de façon exponentielle : 52 %, et même 61 % de ceux qui dépensent peu, adhéreraient alors aux modèles de soins intégrés. « La différenciation de la quote-part pourrait bien être la clé du succès des réseaux de soins intégrés - auprès des personnes ayant de fortes dépenses de santé également » prophétise Richard Eisler (cf. graphique 2).

Pourtant son impact positif serait amoindri par la pluri-annualité des contrats. L'intérêt affiché par les assurés ayant de fortes dépenses de santé chute de moitié dès que l'on évoque des contrats aussi bien sur 2 ans que sur 3 ans. « Visiblement, les malades souhaitent conserver la possibilité de changer de modèle d'assurance à tout moment » déchiffre Richard Eisler. En revanche, ceux qui ne vont pratiquement jamais chez le médecin ou qui ne dépensent quasiment pas pour leur santé, sont favorables à l'idée de contrats pluri-annuels. 44 % déclarent ainsi être intéressés par des contrats sur 2 ans, et 34 % par des contrats sur 3 ans. « Les contrats bloqués ne sont pas une bonne façon de promouvoir les soins intégrés auprès d'une large partie de la population » résume R. Eisler. « Ils réduisent à néant une grande partie de l'impact positif engendré par l'institution de quotes-parts différenciées au niveau des modèles de soins intégrés ».

**Payer moins de primes ou conserver son médecin de famille**

La principale raison poussant les assurés à s'affilier à un modèle de soins intégrés est limpide. Presque la moitié déclarent être motivés par des motifs d'ordre financier : 30 % parce que cela permet de payer moins de primes maladie, et 15 % parce que cela réduit la quote-part à payer de sa poche. A ceux-là s'ajoutent 21 % des sondés parce que cela leur permettrait d'agir concrètement contre l'accroissement constant des dépenses de santé. D'ailleurs, les assurés optant pour un modèle de soins intégrés s'engagent déjà aujourd'hui à systématiquement commencer par consulter leur médecin famille pour bénéficier de primes plus modérées.

A l'opposé, les assurés hostiles aux soins intégrés expliquent le plus souvent leur désaccord par l'obligation de renoncer à la liberté de choisir son médecin. Ainsi, 49 % refusent d'adhérer à un modèle de ce type parce qu'ils ne veulent pas quitter leur médecin de famille, et 27 % parce qu'ils veulent pouvoir continuer de décider seuls d'aller chez un spécialiste.

(1) Explication donnée aux sondés : « Dans les modèles de soins intégrés, les médecins généralistes et spécialistes travaillent ensemble. Les assurés s'engagent à toujours commencer par consulter le médecin dont ils dépendent dans le réseau. Celui-ci coordonne les traitements de ses patients. Il est aussi coresponsable de leurs dépenses médicales. Les assurés ne peuvent donc pas se rendre chez un spécialiste de leur propre chef. C'est leur médecin traitant qui doit les y envoyer. En contrepartie, ils bénéficient d'un rabais sur leurs primes ».

Contact:

Richard Eisler  
CEO  
Téléphone : 044 360 34 00  
Courriel : [media@comparis.ch](mailto:media@comparis.ch)  
<http://fr.comparis.ch/krankenkassen>

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003671/100615573> abgerufen werden.